Plan global d'études - Maîtrise

Nom de l'étudiant : Lena Krause			Date :14 décembre 2017
Programme : Histoire de l'art Dép./Fac. : Histoire de l'art et études cinématographiques			
Projet de recherche : « Un Atlas numérique de l'architecture publique en France (1795 –			
1840). Editorialisation d'une base de données en histoire de l'art », dir.			
Emmanuel Château-Dutier			
Modalité d'inscription :		Plein temps X	Demi-temps ☐
ANNÉE Trimestre		ACTIVITÉS	
2017_ 2018_	ÉTÉ		
	AUTOMNE	HAR 60011	
	HIVER	HAR 60012, HAR6150, MSL 6523	
2018_ 2019_	ÉTÉ	PLU6917	
	AUTOMNE	HAR6900 (recherche)	
	HIVER	HAR 6910 (recherche)	
2019 2020	ÉTÉ	Stage de recherche à l'étranger HAR 6920 (mémoire)	
	AUTOMNE		
	HIVER		
Email Châte 20 décembre 20			20 décembre 2017
Approbation directeur de recherche			Date
Approhation codirecteur (s'il y a lieu)			

Plan global d'études - Maîtrise

À partir de l'automne 2013, les nouveaux admis des programmes de maîtrise recherche devront déposer un plan global d'études approuvé par leur directeur de recherche, et le cas échéant, par leur codirecteur avant la fin du premier trimestre de sa première inscription, à la Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) aux études supérieures de son unité. Les étudiants qui n'ont pas encore de directeur devront quand même déposer leur plan avant la fin du premier trimestre et le faire approuver lorsque leur directeur aura été identifié.

Le formulaire au recto comprend les éléments de base que doit contenir le plan global d'études. Cependant, comme plusieurs départements et facultés ont déjà mis en place leur propre formulaire de plan d'études, il est conseillé de consulter le responsable de votre programme, le responsable des études supérieures de votre unité ou votre directeur de recherche pour savoir quel formulaire utiliser. Cela dit, quel que soit le formulaire utilisé, le plan global d'études doit comprendre minimalement les informations suivantes à la maîtrise :

• Modalités d'inscription au programme d'études

Indiquez si vous êtes inscrit à plein temps ou à demi-temps.

• Nom des directeurs et codirecteurs

À compléter plus tard si le nom du directeur et du codirecteur n'est pas connu au moment de la rédaction initiale du plan d'études.

• Projet de recherche

Indiquez le sujet général sur lequel porte votre projet de recherche.

• Calendrier des activités

Répartissez les activités suivantes selon les différents trimestres de la durée des études. Au doctorat, la durée normale des études est de 12 trimestres et la durée maximale est de 15 trimestres.

- Scolarité préparatoire et complémentaire
 Il s'agit de cours imposés au candidat lorsque sa préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission.
- Cours du programme d'études
 Il s'agit des cours de base du programme.
- O Cours hors programme
 - Il s'agit de cours qui ne sont pas exigés au départ pour le programme auxquels l'étudiant s'inscrit soit à des fins personnelles, ou pour satisfaire à des objectifs particuliers de son projet de recherche.
- Enregistrement du sujet de mémoire
 Le sujet de mémoire doit être enregistré avant la fin du deuxième trimestre de scolarité.
- Séjour d'études ou stage de recherche hors campus
 S'ils sont connus, indiquez les périodes de stage ainsi que les séjours de recherche hors campus.
- Dépôt du devis
 - Comme les dispositions relatives au devis peuvent varier d'une unité à l'autre, il est recommandé de s'informer auprès des personnes responsables.
- Dépôt initial du mémoire
 Il s'agit du moment prévu de la remise de la thèse avant son évaluation.
- Approbation du directeur de recherche et du codirecteur, le cas échéant

Toutes les informations demandées ne sont peut-être pas disponibles lorsque l'étudiant élabore son plan d'études pour la première fois. Par exemple, il peut être impossible de savoir si tel ou tel cours se donnera à tel trimestre dans deux ans. De plus, des modifications et des imprévus peuvent survenir au cours de la durée des études. C'est pourquoi le plan global doit être mis à jour au moins une fois par année, au moment de l'inscription trimestrielle.